

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU 1^{er} février 2017 à 18 heures 15
Salle des Marronniers à EGUISHHEIM**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude	X			
	ALAFACI Martine	X			
	MERCIER André	X			
	EICHHOLTZER Bernard a/c Pt 6	X			A. MERCIER
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	GROSS Rémy	X			
GUNDOLSHEIM	VIOLETTE Didier	X			
	DALLER Jean-Pierre	X			
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Edouard			X	
	KOCH Jean-Julien			X	
OBERMORSCHWIHR	LEIBER Serge			X	
	TRABER Madeleine		X		
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	ELBLING Annick	X			
	WALTER Jérémy		X		A. ELBLING
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe	X			
	FINANTZ Elise	X			
	LUTHRINGER Jean-Pierre	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert		X		
	ZIMMERMANN Laurence		X		
VOEGLINSHOFFEN	CATTIN Jacques	X			
	KRIEGER Fabrice		X		J. CATTIN
WESTHALTEN	SCHATZ Gérard	X			
	KEPFER Béatrice	X			

Assistent également :
Pascal MUNCH DGS
Hélène GUILLON, Agent de développement

Le Président souhaite la bienvenue et salue les membres du Conseil communautaire, le DGS, Hélène GUILLON, agent de développement, et la représentante de la presse.

Il présente ses vœux aux élus qu'il n'a pas encore eu l'occasion de rencontrer depuis le début de l'année.

Il annonce les excuses de :

- Bernard EICHHOLTZER qui aura du retard et qui a donné procuration à André MERCIER pendant son absence ;
- Jeremy WALTER qui a donné procuration à Annick ELBLING ;
- Fabrice KRIEGER qui a donné procuration à Jacques CATTIN ;
- Laurence ZIMMERMANN ;
- Hubert OTT ;
- Annie BLAISON, Comptable public.

Puis il cède la parole à Claude CENTLIVRE, Maire d'Eguisheim, qui accueille le Conseil communautaire.

Claude CENTLIVRE souhaite à tous bienvenue à Eguisheim, ainsi qu'une séance de travail fructueuse.

Reprenant la parole, le Président demande l'inscription d'un point supplémentaire N°10 : autorisation de souscrire un prêt pour le futur local-jeune, sujet également évoqué dans le rapport du débat d'orientation budgétaire. Les membres du Conseil donnent à l'unanimité leur accord pour ce rajout.

En points divers, l'avancée de la démarche de fusion-crétion de l'Office de tourisme intercommunal sera exposée.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 7 décembre 2016.
- 3) Informations légales
- 4) Désignation de délégués dans différents organismes
- 5) Compte –rendu de la Commission Finances du 18 janvier 2017
- 6) Compte-rendu de la Commission « Culture »
- 7) Coloration de façades :
- 8) Débat d'orientations budgétaires
- 9) Contrat de ruralité
- 10) Autorisation de signer un prêt pour le futur local jeune
- 11) Divers et communications

<p style="text-align: center;">Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance</p>
--

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Point n° 2
Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 7 décembre 2016

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016 a été transmis à tous les membres le 14 décembre 2016.

Aucune observation n'a été reçue.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Point n° 3 : Informations légales

Le Président informe le Conseil communautaire des actes accomplis dans le cadre de ses délégations :

Signature du CEJ :

Le CEJ 2016-2019 a été signé « administrativement » à la date du 22 décembre 2016 afin de permettre le versement de l'avance de 70% de 2016 avant la fin de l'année.

Les aides globales allouées sont de :

2016 = 373 045 €

2017 = 369 543 €

2018 = 366 041 €

2019 = 362 539 €.

En comparant avec l'aide 2015 qui a été de 369 660 €, on constate une certaine stabilité.

Globalement, cette aide représente le tiers des crédits communautaires consacrés sur fonctionnement des structures enfance-jeunesse.

La signature officielle avec la presse et les représentants des structures du territoire, a eu lieu à la Communauté de communes le 27 janvier 2017, et à cette occasion, le Président a pu remercier le Président de la CAF pour ce soutien. Celui-ci a félicité la Communauté de communes pour son niveau de service aux familles, il a rappelé que le soutien aux structures génère des emplois non délocalisables. L'aide directe de la CAF aux structures se monte à plus de 500 000 € par an, s'ajoutant à l'aide CEJ.

Les membres du Bureau et de la commission finances ont pris acte de ces informations légales.

Le Conseil communautaire prend acte de ces observations légales.

Point n° 4 :
Désignation de délégués dans différents organismes

Le Président expose que, suite au décès de Jean-Jacques FELDER, et à présent que les délégués d'Hattstatt sont en place, le Conseil est invité à désigner des nouveaux délégués.

Le Bureau, après concertation avec les élus d'Hattstatt, a proposé les candidats suivants :

- Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Rouffach :

Un siège de délégué est vacant. Pascal DI STEFANO est candidat.

Aucun autre candidat ne se présente.

Pascal DI STEFANO est élu avec 25 voix pour, dont 3 procurations, et 1 abstention (lui-même)

- Mission locale pour l'emploi des jeunes Haut-Rhin Nord :

Le siège de délégué de la Communauté de communes est vacant. Christian MICHAUD est candidat.

Aucun autre candidat ne se présente.

Christian MICHAUD est élu avec 25 voix pour, dont 3 procurations, et 1 abstention (lui-même)

- Etablissement public foncier d'Alsace :

Un siège de suppléant est vacant. Pascal DI STEFANO est candidat.

Aucun autre candidat ne se présente.

L'élection est faite à bulletins secrets.

Nombre de votants : 26 dont 3 procurations

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 26

Bulletins blancs ou nuls : 1 blanc

Suffrages exprimés : 25 pour Pascal DI STEFANO

Majorité absolue : 13

Pascal DI STEFANO est élu.

- **Syndicat mixte du SCOT :**

Le siège de titulaire alloué à la Commune d'Hattstatt est vacant. Pascal DI STEFANO, suppléant jusqu'à présent, est candidat.

Le siège de suppléant devenant ainsi vacant, Marie-José FURSTENBERGER est candidate.

Aucun autre candidat ne se présente.

L'élection est faite à bulletins secrets.

Nombre de votants : 26 dont 3 procurations

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2 blancs

Suffrages exprimés : 24 pour Pascal DI STEFANO et Marie-José FURSTENBERGER

Majorité absolue : 13

Pascal DI STEFANO est élu titulaire et Marie-José FURSTENBERGER est élue suppléante.

A l'issue du vote, le Président précise que M. FELDER était assesseur au Bureau du SCOT. Aimé LICHTENBERGER proposera sa candidature pour ce siège lors de la prochaine réunion du Comité syndical du SCOT.

- **Syndicat Mixte des employeurs forestiers :**

Le siège de titulaire alloué à la Commune d'Hattstatt est vacant. Jean-Marc MEYER, Conseiller municipal, suppléant jusqu'à présent, est candidat.

Le siège de suppléant devenant ainsi vacant, Pascal DI STEFANO est candidat.

Aucun autre candidat ne se présente.

L'élection est faite à bulletins secrets.

Nombre de votants : 26 dont 3 procurations

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2 blancs

Suffrages exprimés : 24 pour Jean-Marc MEYER et Pascal DI STEFANO.

Majorité absolue : 13

Jean-Marc MEYER est élu titulaire et Pascal DI STEFANO est élu suppléant.

- **La composition des commissions est à approuver, en ce qui concerne les délégués d'Hattstatt :**

1. Finances et développement économique : Titulaire Pascal DI STEFANO et suppléante Marie-José FURSTENBERGER
2. Tourisme : Titulaire Marie-José FURSTENBERGER et suppléant Pascal DI STEFANO
3. Travaux, logement, accessibilité et cadre de vie : Titulaire Pascal DI STEFANO et suppléante Marie-José FURSTENBERGER
4. Environnement : Titulaire Pascal DI STEFANO et suppléante Marie-José FURSTENBERGER
5. Aménagement de l'espace : Titulaire Pascal DI STEFANO et suppléante Marie-José FURSTENBERGER
6. Enfance-jeunesse : Titulaire Marie-José FURSTENBERGER et suppléant Pascal DI STEFANO
7. Culture, communication, promotion, évènementiel : Titulaire Marie-José FURSTENBERGER et suppléant Pascal DI STEFANO

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la désignation des membres de commissions ci-dessus.

- **Un siège de titulaire de la Commission d'appel d'offres et de la Commission des DSP est à pourvoir pour chacune de ces commissions :**

Les règles de remplacement d'un titulaire sont identiques pour ces deux formations.

Jean-Jacques FELDER était titulaire de la CAO et de la CDSP. Le premier suppléant figurant sur la liste élue remplace automatiquement le titulaire.

Il s'agit, dans les deux cas, d'Aimé LICHTENBERGER qui devient donc titulaire.

Par contre, la liste unique élue lors de la mise en place de chaque commission ne comptant pas de noms supplémentaires, les dispositions en vigueur ne prévoient pas le remplacement d'un suppléant qui devient titulaire.

Le Conseil communautaire prend acte de la nouvelle composition de la CAO, ainsi que de la CDSP comme suit :

Commission d'appel d'offres :

titulaires	suppléants
1. Didier VIOLETTE	1. Gérard SCHATZ
2. Roland HUSSER	2. Christian MICHAUD
3. Gilbert SCHMITT	3. Nadine BOLLI
4. Serge LEIBER	4. Jacques CATTIN
5. Aimé LICHTENBERGER	5. non pourvu

Commission des DSP :

titulaires	suppléants
1. Didier VIOLETTE	1. Gérard SCHATZ
2. Roland HUSSER	2. Christian MICHAUD
3. Gilbert SCHMITT	3. Nadine BOLLI
4. Serge LEIBER	4. Jacques CATTIN
5. Aimé LICHTENBERGER	5. non pourvu

Point n° 5 :
Compte-rendu de la Commission Finances du 18 janvier 2017

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose que la Commission a principalement examiné les orientations budgétaires qui vont être débattues au cours de la présente séance, ainsi que le contrat de ruralité qui figure à l'ordre du jour.

Par ailleurs, elle a pris connaissance des points suivants :

A. Mutualisation des achats : nettoyage des vitreries

Suite à la défection de l'entreprise retenue en 2016, une nouvelle consultation mutualisée a été engagée par les services communautaires pour le nettoyage des vitrages des bâtiments communaux.

Deux prestataires, sur les 4 contactés, ont présenté une offre : NHP à COLMAR qui a déjà travaillé avec la CC pour ce type de prestations et POP à Soultz.

L'offre de NHP, qui est globalement moins chère que celle de POP : 17 340 € contre 29 562 €, a été proposée aux communes, qui ont été invitées à confirmer ou non leur commande.

B. Immeuble menaçant ruine.

La Communauté de communes a repris, suite au transfert de compétence en la matière, le dossier d'un immeuble situé rue Poincaré à Rouffach. La Ville avait mis en œuvre une procédure de péril imminent en 2014 et des travaux de confortement avaient été réalisés.

A présent, la situation nécessite qu'une procédure soit lancée dans les prochains jours, après expertise. Une démarche à l'amiable, sans résultat, a été lancée préalablement via notre avocat.

A défaut d'intervention du propriétaire, la Communauté de communes devra faire exécuter les travaux, avancer les fonds, à charge pour elle d'en récupérer le coût auprès du propriétaire par l'intermédiaire du Trésor public. Des crédits sont prévus au BP pour 50 000 €, en cas d'urgence.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ce compte-rendu.

Point n° 6 :
Compte-rendu de la Commission « Culture » du 25 janvier 2017

Arrivée de Bernard EICHHOLTZER.

Roland HUSSER, Vice-Président expose que l'ordre du jour de la Commission a porté sur 2 points :

- Rapport d'activités 2016
- Projets et programme d'animations 2017.

Le détail de ces informations sera transmis aux conseillers communautaires avec le procès-verbal de la présente séance.

La médiathèque compte 3314 abonnés fin 2016 contre 3219 fin 2015. Bien que cette tendance soit déjà constante depuis l'ouverture en 2007, la ludothèque y ajoute un fort pouvoir d'attraction avec des nouveaux publics, jeunes et familles qui viennent passer un moment ensemble pour découvrir des jeux, puis les emprunter. Le fonds des jeux est de 475, avec 3936 prêts en 2016. Le fonds global est de près de 30 000 documents tous confondus (livres, CD, DVD, CD ROM, jeux, revues).

Les acquisitions 2016 sont de 1707 documents pour un total de 30 000 €.

79 % des inscrits viennent du territoire, contre 21 % d'autres communes. Un tarif différencié existe.

Le nombre de transactions (prêts + retour de documents) est de 161 335 pour 2016, soit 6 861 de plus qu'en 2015. L'équipe compte 4 agents de la fonction publique et un emploi sous contrat d'avenir.

L'ensemble des 53 classes de primaire et maternelle sont accueillies au moins une fois par an, au sein d'activités spécifiques selon l'âge des enfants. Des partenariats existent également avec les périscolaires, le RAM, et les collèges et le lycée agricole. Près de 2500 enfants et jeunes ont ainsi été accueillis en 2016.

Concernant les animations, on relève notamment 14 spectacles, tous gratuits, dont 3 « hors les murs » dans des communes du territoire, 4 expositions, de nombreuses animations, ainsi qu'une présence à la piscine de Rouffach durant les grandes vacances.

Le programme 2017 sera diffusé aux élus communautaires et le Bureau veillera à ce que les animations « hors les murs » soient réparties équitablement sur le territoire.

2017 verra également se mettre en place un espace numérique, équipé de tablettes, de jeux vidéo, qui permettra de proposer de nouvelles animations et de permettre aux usagers de découvrir des utilisations différentes des nouvelles technologies. Un dossier de financement est en cours auprès de la DRAC.

A l'issue de la réunion, le Président, au nom des membres de la Commission, et plusieurs maires, ont remercié la directrice et son équipe pour la qualité de leur travail au service des habitants.

Le Président confirme au Conseil communautaire sa satisfaction quant à la qualité du service, ainsi que du rayonnement de la Médiathèque, y compris au-delà du territoire.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ce compte-rendu.

Point n° 7 :
Coloration de façades – Bilan

Roland HUSSER, Vice-Président chargé du cadre de vie, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, seuls les bâtiments de plus de 100 ans bénéficient d'une subvention qui est passée de 3 à 5 € le m². Cette décision avait été prise pour renforcer l'intérêt patrimonial initial de la démarche.

En 2014-2015, 33 dossiers ont été validés selon les anciens critères, représentant une aide totale de 17 880 €.

En 2015, 6 dossiers ont été validés selon les nouveaux critères, représentant une aide totale de 4 370 €, soit une moyenne de 730 € par maison.

En 2016, 4 dossiers ont été validés (dont 1 selon les anciens critères), représentant une aide totale de 2 547 €, soit une moyenne de 636 € par maison.

Cette baisse du nombre de dossiers peut s'expliquer dans la mesure où certaines communes subventionnent également les travaux de rénovation et que le cumul des aides n'est pas accepté.

Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance du bilan de l'aide à la coloration de façade.

Point n° 8 : Débat d'orientation budgétaire 2017

Le Président expose :

I. INTRODUCTION : Le rapport d'orientation budgétaire et son contenu

Le Conseil communautaire sera invité à débattre sur les orientations budgétaires pour 2017 conformément à la Loi d'Administration Territoriale de 1992.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé que le débat d'orientation budgétaire, ou DOB, fait l'objet d'un rapport dont le contenu est défini par le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Ce rapport doit comporter les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Des informations relatives :

- a. A la structure des effectifs ;**
- b. Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;**
- c. A la durée effective du travail ;**
- d. A l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**

Ce rapport donne lieu à un débat et à un vote.

Puis, il est transmis par l'EPCI aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Des ajustements seront ensuite nécessaires avant le vote du budget primitif. Après examen par le Conseil communautaire, le Bureau et la Commission finances se réuniront encore une fois d'ici le vote budgétaire.

II. Contexte général - Situation de la Communauté de communes :

Le territoire intercommunal est achevé depuis le 1^{er} janvier 2014 avec l'entrée de Husseren les Châteaux, soit une population légale totale de 13 786 habitants au 1^{er} janvier 2017 (+4 par rapport à 2016).

L'application de la Loi NOTRe n'a pas remis en cause le territoire sous sa forme actuelle.

Les perspectives en matière de transfert de compétences :

Les effets des lois récentes sur les compétences de la Communauté de communes se situent à plusieurs niveaux :

- **le tourisme** : la création d'un Office de tourisme intercommunal a été nécessaire par fusion des 2 offices d'Eguisheim et de Rouffach., les moyens seront mutualisés début 2017. Les coûts de fonctionnement devraient rester stables. Dans le même temps, un Office de destination est en cours de création au niveau du Grand Pays de Colmar, et des coûts supplémentaires sont à prévoir, tout en considérant que le territoire pourra ainsi se doter d'un outil de promotion à audience internationale.

- **L'assainissement** : la situation a été éclaircie au cours de l'année 2016. A l'occasion de la révision des statuts, la Communauté de communes a classé la compétence « assainissement non collectif » en compétence facultative, permettant ainsi le report du transfert de l'ensemble de l'assainissement (collectif, non-collectif et pluvial) jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Cette décision permettra de préparer dans de meilleures conditions ce bouleversement.

- **L'eau potable** sera également transférée en 2020, comme le prévoit la loi.

- **les zones d'activités économiques** : En 2016, la question s'est posée sur les zones à transférer. In fine, le Conseil communautaire du 7 décembre 2016 a décidé de conserver les zones intercommunales précédentes, car toutes les zones communales sont achevées et ne nécessitent plus d'actions de développement. Par contre, toute création future relèvera obligatoirement de l'intercommunalité.

La situation financière de la Communauté de communes peut être qualifiée de saine, à partir des premiers éléments de clôture, le budget 2016 a été maîtrisé, et notamment les postes importants comme les déchets, ou l'enfance jeunesse.

III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la CC PAROVIC :

A. Recettes de fonctionnement :

➤ Fiscalité :

Les bases de fiscalité locale ont été réévaluées pour 2017 de 0,4 %, augmentant d'autant les recettes fiscales.

- **Les taux de fiscalité actuels sont les suivants**, inchangés depuis 2010 :

- Taxe d'habitation : 3,16%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,48%
- Cotisation foncière des entreprises additionnelle : 1,13%
- Cotisation foncière des entreprises de zone : 19,96%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 9%

Il pourrait être proposé de les maintenir pour 2017.

Cependant, la lente érosion des réserves constituées par l'ex-CCPR, depuis l'extension de 2012, phénomène accéléré par la baisse des concours de l'Etat et le FPIC, nécessitera, dès le prochain bureau, une réflexion. Ce point sera détaillé in fine sous « perspectives »

Par rapport aux **moyennes nationales** des communautés de communes, **nos taux sont plus faibles** : TH = 4,85%, TFB = 4,36%, TFNB = 12,24%, CFE = 5,40%, CFEZ = 21,95%, TEOM = 11,31 %.

- **En ce qui concerne la TEOM (9%)**, le résultat 2016, quasi équilibré, doit nous permettre de préserver le taux actuel.

- Assimilable aux recettes fiscales, la **redevance spéciale** a baissé de 157 000 € en 2015 à 140 700 € en 2016, suite à la sortie du Collège de Rouffach qui a souscrit un contrat privé. Cette perte de recettes sera compensée par la baisse des tonnages en découlant.

Par ailleurs, les tarifs du SM4 resteront inchangés en 2017 par rapport à 2016.

- Le montant de la **taxe de séjour**, en cours de collecte actuellement pour l'exercice 2016, sera connu d'ici fin février.

TAXE DE SEJOUR			
2015	2014	2013	2012
199 767 €	180 657 €	150 216 €	139 403 €

➤ **Concours de l'Etat**

Les principales conséquences de la Loi de finances pour 2017 ne sont pas encore traduites avec précision pour notre Communauté de communes ; elles devraient être connues lors du vote du budget. On peut déjà avancer que :

- La DGF restera « négative ». Au niveau national, le bloc communal devrait voir sa contribution supplémentaire au redressement des finances publiques passer de 2 milliards d'€ à 1 milliard.
- En ce qui concerne le prélèvement au titre du FPIC, son montant global reste fixé à 1 milliard d'€. Cependant le redécoupage territorial pourrait impacter sa répartition ; les calculs seront effectués par les services de l'Etat en mai-juin. Une hausse de l'ordre de 25% est envisageable pour notre territoire.

Il est rappelé que les pertes de recettes depuis la mise en place du dispositif se cumulent à 844 244 € jusqu'en 2016. On peut raisonnablement estimer une perte supplémentaire en 2017 d'au moins 400 000 €.

année	FPIC	perte DGF	Total perte
2016	135 853,00 €	229 983,00 €	365 836,00 €
2015	89 362,00 €	160 877,00 €	250 239,00 €
2014	61 544,00 €	97 206,00 €	158 750,00 €
2013	13 017,00 €	56 402,00 €	69 419,00 €
Cumul	299 776,00 €	544 468,00 €	844 244,00 €

S'ils se concrétisent, les nouveaux dispositifs de contractualisation avec l'Etat, comme le contrat de ruralité, sur des projets d'investissement bien ciblés, pourraient compenser en partie ces pertes de ressources.

➤ **Autres recettes :**

Ces recettes sont constituées principalement par :

- les aides de la CAF, définies au contrat enfance-jeunesse 2016-2019 qui vient d'être signé, sont stables, elles couvrent environ 30% du montant global des subventions versées aux structures enfance-jeunesse.
- Les concours des éco-organismes au titre de la gestion des déchets liés aux performances de tri, lesquelles s'améliorent d'année en année.
- Par contre, le dispositif d'aide du Département à certains emplois est définitivement terminé depuis 2015 pour la Médiathèque et depuis cette année pour les 2 agents de développement.

Plus généralement les aides se raréfient, et les politiques de soutien du Département et de la Région sont en constante modification.

B. Dépenses de fonctionnement :**➤ Dépenses de personnel :**

Les dépenses de personnels resteront stables, sauf pour les évolutions statutaires et les augmentations de cotisations. Aucun nouveau poste ne devrait être créé en 2016, l'effectif restant à 12 agents.

La mutualisation des achats en cours n'entraînera pas de modifications au tableau des effectifs, l'ensemble des tâches étant assuré par le personnel en place.

En ce qui concerne les conditions de travail du personnel, le temps de travail hebdomadaire d'un agent à temps plein est de 35 heures, avec des plages fixes correspondant aux heures d'ouverture des services et des plages variables en dehors de ces créneaux. Aucun jour de congé non prévu par les textes en vigueur n'est attribué. Le temps de travail réglementaire est réellement effectué par le personnel. Ce dispositif est en place depuis février 2007 et n'a pas changé.

Au niveau de la rémunération, 11 agents sur 12 sont fonctionnaires territoriaux et leur traitement est conforme aux cadres d'emploi, ainsi que leur régime indemnitaire. Un agent a été recruté dans le cadre d'un contrat d'avenir et rémunéré comme tel.

Aucun membre du personnel ne bénéficie d'avantage en nature. Les heures supplémentaires sont récupérées.

➤ Service des déchets :

Le coût devrait rester stable, si les tonnages n'augmentent pas. Ils prendront en compte le fonctionnement de la déchèterie en mode dégradé pendant environ 3 mois, durant les travaux d'extension. Cependant, l'enveloppe de fonctionnement 2017, prévue au marché, de cet équipement ne sera pas dépassée. Les solutions sont en cours d'élaboration.

➤ Subventions versées :

Une stabilité générale sera de mise pour les soutiens de la Communauté de communes aux associations et autres organismes, comme Musicalta ou Les Mangeurs de Lune.

Les organismes assurant des missions de service public pour le compte de la CC PAROVIC (Office de tourisme et structures enfance-jeunesse) ont pour mission de gérer au mieux leur service, financièrement, tout au long de l'année, tout en préservant la qualité des services rendus à la population.

S'agissant des périscolaires, le Conseil communautaire s'est clairement positionné le 19 décembre 2015 en faveur d'une harmonisation des tarifs de l'ensemble des 7 structures du territoire dès la rentrée de septembre 2016, afin de faire participer équitablement toutes les familles concernées à leur financement, et ainsi assumer, conjointement à la CC PAROVIC, les hausses des coûts de fonctionnement et la dégressivité des aides de la CAF.

➤ **Autres dépenses de fonctionnement :**

Dans le domaine touristique, les budgets des 2 OT actuels seront regroupés dès que la nouvelle structure unique sera définitivement créée en mars. Les subventions seront alors cumulées (en 2016 : 75 000 € pour Rouffach et 122 000 € pour Eguisheim). Les derniers coûts liés à l'harmonisation des rémunérations seront pris en compte, ainsi que la disparition de la subvention départementale (5 100 € par OT).

Les actions liées au schéma d'accueil restent à préciser par le futur Conseil d'administration.

Toutefois, les efforts en matière de promotion et d'animation touristiques devront être réels pour maîtriser les budgets dans un contexte de mutualisation qui devrait générer des économies. Mais il est certain que le tourisme constitue une véritable plus-value économique pour l'ensemble du territoire.

Une augmentation sensible de la fréquentation du bureau de l'Office a été constatée à Eguisheim pendant le marché de Noël. C'est très positif, et les travaux d'aménagement du bureau de Rouffach constitueront aussi une plus-value au niveau de l'accueil. C'est la taxe de séjour qui contribue au financement de toutes ces actions.

Il est certain que le tourisme contribue largement au développement de notre territoire, et que ses retombées profitent à tous.

Enfin, la participation à l'office de destination du Grand Pays de Colmar entrainera un coût de l'ordre de 10 500 € (7 450 € en 2016).

Le regroupement des 2 OT du territoire et la création de l'OT de destination pose la question du maintien de l'adhésion au SIVOM de Wintzenheim (9 088,72 € pour le tourisme en 2016), dont l'utilité n'est plus avérée.

Un rendez-vous a été sollicité avec la Présidente du SIVOM afin d'étudier une sortie du SIVOM pour les compétences « Tourisme », ainsi que « RAM » (1 040 € en 2016), les 12 ASSMAT des 4 communes du Nord pouvant très facilement être prises en compte par le RAM PAROVIC.

Les actions culturelles seront organisées par la Médiathèque intercommunale, à coût quasi-constant.

Dans le même domaine les subventions aux animations estivales resteront constantes : 16 000 € à l'Académie Musicalta et 10 000 € aux Mangeurs de lune.

C. Section d'investissement :

➤ **Dépenses d'investissement :**

Pour l'année 2017, les postes les plus importants sont :

- **L'extension de la déchèterie :** les marchés de travaux sont en cours de préparation, le permis de construire a été délivré et le dossier ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) est en cours d'instruction. Les travaux devraient démarrer à l'automne. Outre le financement de l'ADEME, un soutien dans le cadre du contrat de ruralité est en cours d'instruction.

- **La construction de l'espace-jeunesse** : ce projet a été approuvé par le Conseil communautaire le 7 décembre 2016. Il consiste, à ce jour, en la construction d'un bâtiment de 240 m² afin d'accueillir le service-jeunesse, actuellement dans des locaux non adaptés et non conformes aux normes. Estimée à 800 000 € ttc, l'opération sera aidée à hauteur de 190 000 € par la CAF. Un dossier a été également déposé dans le cadre du contrat de ruralité.
- Des dépenses liées aux **outils de travail** du personnel seront à prévoir, dont notamment :
 - o remplacement de 4 ordinateurs à la médiathèque, ainsi que l'acquisition de tablettes et de jeux pour le nouvel espace informatique, projet bénéficiant de la dotation de décentralisation pour les équipements culturels.
 - o complément de mobilier à la médiathèque dont une dizaine de fauteuils à remplacer.
- Le soutien aux communes pourrait se poursuivre par attribution de **fonds de concours** en fonction des demandes, dans le cadre des entrées de village par exemple.
- Afin de soutenir l'activité économique, la Communauté de communes devra être prête à porter une nouvelle phase d'aménagement du **Parc d'activités économiques** de Rouffach, dans le cas d'implantations nouvelles. Mais, comme par le passé, ces travaux seront financés par la cession des terrains, et l'opération d'un montant maximum estimé à 420 000 € hors taxes a été inscrite au Contrat de territoire de vie du Conseil Départemental 2014-2019.

➤ **Dettes :**

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2016, l'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 2 522 000 €. La dette par habitant s'élève à 182,55 €/habitant, représentant une annuité de 23 € par habitant, contre 28 € pour la moyenne nationale.

L'encours de la dette, dans l'hypothèse où aucun prêt ne devait être souscrit en 2017, baissera à 2 200 000 € au 31 décembre 2017. Un prêt arrive à son terme en 2017.

Un emprunt pourrait être souscrit en 2017 afin de compléter le financement de l'espace-jeune, en fonction des aides obtenues pour ce projet. (350 à 450 000 €)

Concernant la structure de la dette, l'ensemble des prêts contractés par la Communauté de communes est classé en catégorie A1 de la Charte Gissler, celle présentant le minimum de risques (taux simple fixe ou variable indexé sur taux européens – Euribor en ce qui nous concerne).

Sur les 12 prêts en cours, 7 sont à taux fixe et 5 sont à taux indexé Euribor à 3 mois. Les prêts à taux indexés sont intéressants actuellement, mais en cas de remontée des taux, ils peuvent facilement, et à moindre coût, être renégociés.

Un tableau récapitulatif des engagements de la CC PAROVIC a été joint en annexe.

➤ **Recettes d'investissement**

Les plans de financement des 2 investissements majeurs de 2017 ne sont pas encore entièrement bouclés à la date de rédaction du présent document : l'extension de la déchèterie et l'espace-jeunesse. En effet, toutes les aides n'ont pas encore été confirmées. Le recours à l'emprunt n'est pas à exclure, comme expliqué ci-dessus.

IV. Prospective budgétaire

Les effets de la **baisse des dotations conjuguée avec la hausse du FPIC**, tel qu'exposé ci-dessus, sont significatifs et peuvent être mis en parallèle avec la baisse de l'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) qui est passée progressivement de 361 000 € en 2012 à - 276 000 € en 2015.

Or, entre 2011, dernière année à 4 communes, et 2015, les charges de fonctionnement ont augmenté de 2 200 000 €, alors que le produit de la fiscalité n'a augmenté que de 1 150 000 €.

Le fonds de roulement, ou réserves, (2 222 969 € le 31-12-2015) de l'ordre de 2 millions d'€ a permis jusqu'à présent d'en amortir les conséquences, sans augmenter la fiscalité, laquelle reste basse pour notre catégorie d'EPCI comme précisé précédemment.

En outre, le bouleversement lié aux futurs transferts de compétence eau/assainissement nécessitera une préparation très minutieuse tant au niveau des moyens qu'à l'état des réseaux.

En effet, il est utile de rappeler que l'état des réseaux dans certaines communes, qui n'ont pas assuré un entretien de même niveau que les autres, pourrait poser problème. L'étude d'assainissement en cours et commandée par le SMITEURC le démontre bien.

Il serait difficile d'en faire subir les conséquences à l'ensemble de la population, y compris celle des communes dont les réseaux sont transférés à la Communauté de communes en excellent état.

Le Bureau et la Commission des finances ont donné un avis favorable unanime aux présentes orientations budgétaires 2017.

Le Conseil communautaire approuve, sans observation et à l'unanimité, les orientations budgétaires 2017.

Point n° 9 : Contrat de ruralité

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, explique que le Bureau avait manifesté son intérêt pour le **contrat de ruralité** envisagé au niveau du périmètre du SCOT. Ce nouveau dispositif proposé par l'Etat, permet, au sein d'une collaboration entre plusieurs EPCI, de contractualiser pour cofinancer des projets destinés à améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller, pilote du dossier pour l'ensemble du Haut-Rhin, avait proposé à notre Communauté de communes de faire partie des cosignataires du futur contrat avec les autres Communautés de communes du périmètre du SCOT, ainsi que la Communauté de communes Rhin-Brisach qui regroupe les ex-communautés de communes du Pays de Brisach et Essor du Rhin.

Le projet de contrat de ruralité a été élaboré et vient d'être validé par les services de l'Etat. Le travail efficace de Sarah MICHEL et de son équipe du SCOT est à reconnaître pour réaliser ce dossier préparatoire.

Pour notre intercommunalité, les projets suivants sont concernés (montant total) :

- **Le réaménagement du bureau d'accueil de l'Office de tourisme à Rouffach : 15 680 €**
- **L'extension-optimisation de la déchèterie intercommunale à Pfaffenheim : 593 000 €**
- **La construction d'un espace-jeunes à Rouffach : 800 000 €**

Après concertation avec les communes membres, les projets communaux suivants ont également été proposés et validés :

- **Rouffach : rénovation des vestiaires de la piscine et ajout d'un toboggan : 560 000 €**
- **Westhalten : projet d'un multi-service : 189 000 €**
- **Pfaffenheim : création d'un espace ouvert en centre-bourg et aménagement des espaces autour de la mairie et des services aux personnes à Pfaffenheim : 410 000 €**
- **Toutes les communes : mise en place du très haut débit 1 267 875 €.**

Il est rappelé que le contrat de ruralité absorbe une partie des fonds précédemment affectés à la DETR et au FSIL.

La signature avec le Préfet est prévue le 6 février 2016 à la salle polyvalente d'Hirtzfelden, les élus le souhaitant sont invités à y assister. Préalablement, le Président participera ce vendredi à une conférence de presse.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime sur la signature du Contrat de ruralité.

Annick ELBLING s'étonne de l'obligation pour les collectivités de cofinancer le très haut débit, alors qu'en zone urbaine ce n'est pas le cas, d'autant que les recettes futures iront aux opérateurs.

Claude CENTLIVRE confirme cette situation due à l'intérêt qu'ont eu les opérateurs de réseau pour équiper les villes importantes car le retour sur investissement est rapide en raison de la densité des abonnés. Ce n'est pas malheureusement pas le cas en zones plus rurales, et sans intervention des collectivités, la fibre n'y arriverait jamais.

Le Président rappelle que les usagers à internet payent déjà un abonnement et qu'ils auront un confort d'utilisation bien meilleur avec la fibre. Par ailleurs, dès le début du projet, il n'a jamais été question que les réseaux soient posés sans participation des collectivités qui ont accepté le principe vu les enjeux pour les territoires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuver le contrat de ruralité exposé ci-dessus et autorise le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Point n° 10 : Autorisation de signer un prêt pour le futur local jeune

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, le financement du futur local-jeune à l'aide d'un prêt a été proposé. Le Bureau et la Commission finances avaient donné un avis favorable.

Une consultation a été effectuée, et il ressort que les taux fixes sur une durée de 10 ou 15 ans restent très attractifs, mais qu'une hausse est attendue. Il serait préjudiciable pour la Communauté de communes de ne pas bénéficier des taux actuels.

Le Président dispose d'une délégation permanente pour signer les prêts inscrits au budget. Or, le vote du budget primitif 2017 ne sera inscrit qu'à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 29 mars prochain.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser le Président à signer un prêt d'un montant maximum de 450 000 € pour le futur local-jeune, aux meilleures conditions du marché.

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **inscrit par anticipation un prêt de 450 000 € au budget primitif 2017 pour le financement du local-jeune ;**
- **autorise le Président à contracter un prêt d'un montant maximal de 450 000 €, après mise en concurrence, pour le futur local-jeune, les fonds n'étant mobilisés qu'après le vote du budget 2017.**

Point n° 11 : Divers et communications

Le Président expose :

- **Processus de fusion-cr ation du nouvel OTI :**

Les d marches suivantes sont programm es pour la mise en place d finitive de l'Office de tourisme intercommunal.

L'OT d'Eguisheim r unira son Assembl e G n rale le 28 f vrier et celui de Rouffach le 1^{er} mars pour valider le principe de fusion-cr ation de l'OTI.

Une r union avec les membres fondateurs (les 2 CA) sera ensuite convoqu e courant mars pour cr er la nouvelle association : il s'agira de l'assembl e g n rale constitutive, qui approuvera les statuts et d signera les membres du Conseil d'administration.

Les futurs statuts pr voient que le Conseil d'Administration sera compos  de 2 coll ges, celui des repr sentants des collectivit s locales soit un repr sentant par commune et celui des professionnels.

Le plan d'actions 2017 a  t   labor  en commun. Il n'y aura plus de doublons. L'agent de d veloppement de la Communaut  de communes a  t  int gr  aux actions de d veloppement.

Le Pr sident remercie Claude CENTLIVRE pour son pilotage efficace de cette fusion.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ces informations.

Le prochain conseil communautaire aura lieu   Osenbach le 29 mars 2017.

Le Pr sident rappelle aux conseillers qu'apr s chaque r union pl ni re, la commune h te les invite   partager une collation, qui entraine des co ts.

Afin de permettre une bonne organisation et d' viter des frais inutiles, il sera demand  syst matiquement   chacun de bien vouloir indiquer, dans les d lais pr cis s, s'il participe au repas ou non. Il compte sur la collaboration de tous, et les remercie d'avance.

Personne ne demandant   intervenir, le Pr sident c de la parole au Maire d'Eguisheim qui invite les personnes pr sentes   partager un moment de convivialit  offert par la Commune.